

N° 7740/ONSSA/DAF/DRHS/SGRH

RABAT, LE 04 DEC 2018


Décision relative à l'organisation du concours de recrutement au titre de l'année 2018

Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires

- Vu la loi n° 25-08, portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) promulguée par le dahir n° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009) ;
- Vu le statut régissant le personnel de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu l'organigramme de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu le décret n° 2-01-94 du 22 Juin 2001, fixant les conditions pour les pupilles de l'Etat de bénéficier de la priorité à l'accès aux postes de l'Etat, des administrations publics collectivités locales ;
- Vu l'arrêté du premier ministre n° 3-130-00 du 7 Rabea II (10 Juillet 2000) fixant la liste des postes en priorité susceptibles d'être affectés aux personnes handicapées ainsi que le pourcentage de ces postes pour les administrations de l'Etat et des instances qui en dépendent ;
- Vu la circulaire n° 24/2012 du 6 Al Hijja 1433 (22 Octobre 2012) relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et les Entreprises Publics ;
- Vu la loi cadre N°2 au titre de l'année 2018 ;

Décide

Article 1 : L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires organise un concours pour le recrutement d'un ingénieur d'état de premier grade titulaire d'un diplôme selon les spécialités suivantes :


ONSSA
 POUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ONSSA
 ET PAR DELEGATION
 LE DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
 Signé : Abdelfettah BENWELLOUN

Nombre de postes	Grade	Spécialités	Expérience requise	Affectation
1	Ingénieur d'état de premier grade	-Finances et/ou audit et contrôle de gestion -Ingénierie agro-économique	Lauréats des Grandes Ecoles marocaines d'Ingénieurs ou équivalent 3 années d'expérience Les candidats doivent produire une attestation de travail justifiant l'expérience requise	<u>Direction centrale de l'ONSSA</u>

Article 2 : Le concours est ouvert aux candidats :

- de nationalité marocaine.
- Agés de 18 ans au moins et 45 ans au plus à la date du concours pour les échelles 10 et 11.

Article 3 : Les candidats ayant la qualité du **fonctionnaire** sont invités à joindre un document faisant ressortir l'avis favorable des supérieurs hiérarchiques.

Article 4 : Les diplômes délivrés par des écoles/facultés étrangères ou privées devraient être accompagnés d'une attestation d'équivalence et de bulletin officiel faisant ressortir l'équivalence.

Article 5 : Participation au concours :

Les candidats sont tenus de renseigner obligatoirement les informations demandées sur le portail de recrutement au niveau du site web de l'ONSSA, rubrique « **avis et annonces** »

Article 6 : Déroulement des concours

Le concours sera organisé au niveau de Rabat. Une présélection des dossiers de candidature sera effectuée sur la base des conditions mentionnées dans les articles précités.

Les listes des candidats retenus à l'issue de cette phase de présélection seront publiées sur les sites : www.onssa.gov.ma et www.emploi-public.ma. Ces listes **sont considérées comme convocation** pour participer au concours qui se déroulera comme suit :

Epreuve	Durée	Coefficient
Epreuve écrite : Portant sur la discipline demandée.	3H	2
Epreuve orale : Entretien avec le jury des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat à remplir les missions afférentes au profil demandé.		3


La date et le lieu de déroulement du concours seront communiqués aux candidats retenus ultérieurement.

Article 7 : Délai d'inscription sur le portail de recrutement de l'ONSSA

Les candidats remplissant les conditions nécessaires sont invités à s'inscrire sur le portail de recrutement de l'ONSSA, au plus tard le **19 DEC 2018**

Les candidats ayant la qualité de pupille de la nation ou d'ancien militaire ou combattant doivent transmettre leurs dossiers de candidature par le biais de la Fondation Hassan II pour les Œuvres Sociales des Anciens Militaires et Anciens Combattants, accompagnés d'une attestation justifiant cette qualité.

NB : Aucune suite ne sera donnée aux candidatures ne remplissant pas les conditions exigées.


ONSSA
POUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ONSSA
ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
Signé : Abdelfettah BENJELLOUN